

Grille horaire kamouraska Tables cliniques Soins et services partagés en santé mentale

20 janvier 2016	Salle b-150 1 iere étage CH Lapo	9 h 30 à 11 h 30
17 février 2016	CH Lapocatière Pavillon Malenfant	9 h 30 à 11 h 30
16 mars 2016	CH Lapocatière Pavillon Malenfant	9 h 30 à 11 h 30
20 avril 2016	CH Lapocatière Pavillon Malenfant	9 h 30 à 11 h 30
18 mai 2016	CH Lapocatière Pavillon Malenfant	9 h 30 à 11 h 30
15 juin 2016	CH Lapocatière Pavillon Malenfant	9 h 30 à 11 h 30
20 juillet 2016	CH Lapocatière Pavillon Malenfant	9 h 30 à 11 h 30
17 août 2016	CH Lapocatière Pavillon Malenfant	9 h 30 à 11 h 30
21 septembre 2016	CH Lapocatière Pavillon Malenfant	9 h 30 à 11 h 30
19 octobre 2016	CH Lapocatière Pavillon Malenfant	9 h 30 à 11 h 30
16 novembre 2016	CH Lapocatière Pavillon Malenfant	9 h 30 à 11 h 30
21 décembre 2016	CH Lapocatière Pavillon Malenfant	9 h 30 à 11 h 30

Cadre de travail :

Les SOINS ET SERVICES PARTAGÉS en psychiatrie offrent un espace de discussion, de partage d'expertises clinique et théorique visant à accroître la compétence, le sentiment de compétence et la disponibilité de guidance pour les intervenants de première ligne, médicaux et para professionnels, en santé mentale.

1. Une présence pour toute la durée de la rencontre est souhaitable. Cependant, si votre disponibilité est limitée, votre présence est néanmoins bienvenue.
2. Vos sujets de discussion (question théorique ou clinique précise, thème théorique, discussion de cas ou supervision pharmaco ou psychothérapeutique) sont avancés en début de rencontre. L'agenda de la rencontre est alors fixé en groupe avec les intervenants présents. Vous pouvez aussi les faire parvenir à l'avance par Lotus note (nancy.gagne.csssrdl@ssss.gouv.qc.ca) ou par téléphone au 868-1010 poste 2751.
3. La participation de tous les intervenants présents, de par leurs connaissances théoriques et propres expériences cliniques, est encouragée lors des discussions théoriques et cliniques.
4. Le rôle de l'intervenant psychiatrique, lors des rencontres, en est un de guidance théorique et clinique, de coordination de la rencontre et peut, selon les besoins, inclure une supervision psycho ou pharmacothérapeutique de durée variable, s'échelonnant sur plusieurs rencontres consécutives.
5. Les rencontres de soins et services partagés n'ont pas l'objectif de se substituer au psychiatre traitant en clinique externe psychiatrique. Si vos questions cliniques concernent un client bénéficiant déjà d'un traitement psychiatrique en clinique externe, nous vous encourageons à diriger cette question au psychiatre traitant de votre client.
6. En tant qu'équipe de soins et services partagés spécialisés en psychiatrie, nous faisons tous partie d'une même équipe traitante. Le respect de la confidentialité est de mise et doit être appliqué dans le respect de la loi québécoise et de nos codes professionnels de déontologie respectifs. Les discussions cliniques peuvent, selon le désir de l'intervenant, être déployées de façon nominale ou par l'usage de pseudonymes.
7. La remise des nom, prénom et numéro d'assurance maladie (avec, si possible, date d'expiration) au psychiatre présent à la rencontre de soins partagés est toutefois demandée. L'anonymat demeurera respecté dans l'équipe à la demande de l'intervenant.

Au plaisir de vous y voir et de discuter avec vous. Équipe des soins partagés, psychiatre